



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2023-109

PUBLIÉ LE 9 MAI 2023

Sommaire

Préfecture des Yvelines / Cabinet

| | |
|---|--------|
| 78-2023-05-02-00007 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement (1 page) | Page 3 |
| 78-2023-05-02-00008 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement (1 page) | Page 5 |

Préfecture des Yvelines

78-2023-05-02-00007

Arrêté portant attribution de la médaille de
bronze pour actes de courage et de dévouement



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Service du cabinet
Bureau de la représentation de l'État**

**Arrêté portant attribution de la
médaillon de bronze pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Arrête :

Article 1° : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Jonathan RUBARBE, Gardien de la paix de la Circonscription de sécurité publique des Mureaux.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Versailles, le **02 MAI 2023**

Le préfet,

Jean-Jacques BROT

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Préfecture des Yvelines

78-2023-05-02-00008

Arrêté portant attribution de la médaille de
bronze pour actes de courage et de dévouement



**Arrêté portant attribution de la
médaillon de bronze pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Arrête :

Article 1° : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Sylvain BOINOT, Brigadier de la Circonscription de la sécurité publique de Versailles,
- Madame Charline BOUHOUD épouse CHARLES, Gardienne de la paix de la Circonscription de sécurité publique de Versailles,
- Madame Aline BOULAIGRE, Policière adjointe de la Circonscription de sécurité publique de Versailles.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Versailles, le **02 MAI 2023**

Le préfet,

Jean-Jacques BROT

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr